



DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

(Les trajets voitures sont assurés par les parents)

(Document à retourner avant le 28 février 2025 à ARCHE Agglo Transport scolaire – 3 rue des Condamines 07300 MAUVES)

ÉLÈVE (en lettres majuscules)									
NOM	_____								
PRÉNOM	_____								
DATE DE NAISSANCE	<table border="1"> <tr> <td>J</td><td>J</td><td>M</td><td>M</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td> </tr> </table>	J	J	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M	A	A	A	A		
SEXE	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>								
PARENTS – TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (en lettres majuscules)									
NOM	_____								
PRENOM	_____								
ADRESSE	_____								
VILLE	_____								
CODE POSTAL	_____								
TEL FIXE	_____								
TEL PORTABLE	_____								
COURRIEL	_____@_____								
ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025									
COMMUNE ETABLISSEMENT	_____								
NOM ETABLISSEMENT	_____								
NIVEAU ENSEIGNEMENT (classe)	_____								
Si option, indiquer :								
TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025									
Pour l'aide globale (distance entre le domicile et l'établissement s'appréciant au regard de la voie carrossable la plus courte)									
TRAJET	<table border="1"> <tr> <td>ALLER (km)</td> <td>_____</td> <td>RETOUR (km)</td> <td>_____</td> </tr> </table>	ALLER (km)	_____	RETOUR (km)	_____				
ALLER (km)	_____	RETOUR (km)	_____						
Pour l'aide d'approche (distance entre le domicile et le point de ramassage le plus proche, s'appréciant au regard de la voie carrossable la plus courte)									
TRAJET	<table border="1"> <tr> <td>POINT MONTEE</td> <td>_____</td> <td>POINT DESCENTE</td> <td>_____</td> </tr> </table>	POINT MONTEE	_____	POINT DESCENTE	_____				
POINT MONTEE	_____	POINT DESCENTE	_____						
Date :	Signature des parents (obligatoire)								
J'atteste l'exactitude des informations données et fournit un RIB									
Bon pour accord (tampon et signature)									

RIB des parents à joindre obligatoirement

Voitures particulières

I – PRÉTENDRE À UNE AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Les élèves qui, en l'absence de service de transport sont conduits en véhicule personnel par leurs parents peuvent bénéficier (à partir du jour de leur 5 ans), d'une aide individuelle, si la distance séparant leur domicile du point d'arrêt ou de l'établissement scolaire public ou privé est supérieure à 3 km. L'élève doit respecter le plan des transports scolaires et être ayant droit.

ARCHE Agglo peut refuser, si toutes les conditions ne sont pas réunies, de verser une aide individuelle. Elle en informera directement la famille le cas échéant.

Le montant de l'aide individuelle est déterminé par ARCHE Agglo pour répondre aux situations suivantes :

- Aide globale : elle correspond à une aide entre le domicile et l'établissement scolaire
- Aide d'approche : elle correspond à une aide entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche

II – PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

Les demandes se font exclusivement par formulaire papier (remplir les champs ci-joint) et doivent être retournées à :

Ce formulaire est à renvoyer à ARCHE Agglo :

Service transport et mobilité
3 rue des Condamines - CS 9602
07300 MAUVES
Téléphone : 04 75 45 45 91

[Ou à envoyer par mail :](mailto:transport-scolaire@archeagglo.fr)
transport-scolaire@archeagglo.fr

Ou à déposer aux horaires d'ouverture : 3 rue des Condamines 07300 MAUVES :

Pour tout renseignement sur l'inscription scolaire :
www.archeagglo.fr/transports-scolaires
04.75.45.45.91